CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E62604** **VALABLE JUSQU'AU** **01/10/2027**

ÉDITÉ LE 30/07/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/1987

Forme juridique : SARL

Capital : 50 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MULHOUSE 87 B 367

Siret : 341 983 443 00035

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 57 84-1 0

Assurance Responsabilité Travaux :
CAMBTP 1293054

Assurance Responsabilité Civile :
CAMBTP 1293054

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : TECHNOBAT

27 RUE MANURHIN
ZI
68120 RICHWILLER

Téléphone : 03 89 52 58 29 **Fax :** 03 89 52 90 44

Portable :

Responsabilité légale :
SAVONITTO VINCENT GÉRANT

Site Internet : www.technobat-68.fr

E-mail : contact@technobat-68.fr

Effectif moyen : 6 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 494 282 **Tranche de classification :** CA5

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
2112	Maçonnerie et ouvrage en béton armé (Technicité confirmée)	7	22/09/2025
2142	Réparation en maçonnerie et en béton armé		24/11/2025
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

30/07/2026 15:03

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.